



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 JUILLET 2021.

PRESENTS (8) : BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, DANJEAN Pierre, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GENTAS Dominique, MOUREZ Jean-Christophe.

Absents excusés : GRILLOT Isabelle (*a donné procuration à BESANCON Laurent*), CHEVASSUS Patrice (*a donné procuration à CHAMBARD Denis*), JEANDOT Julie

Secrétaire de séance : M. Pierre DUC.

*Le compte-rendu du conseil municipal (CM) du 4 juin est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

*M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : « transfert de compétence gestion de la Maison des services de SELLIERES à la Communauté de Communes (CCBHS) » : le CM accepte.

1° Transfert de compétence gestion de la Maison des services de Sellières à la CCBHS :

M. le Maire explique que dans le cadre de l'application de l'article 27-2 de la loi n°2000-31 du 12/04/2020, le Conseil Communautaire du 29/06/2021 a décidé de solliciter le transfert de compétence « création et gestion de maisons de services au public ». La Maison des services de SELLIERES est concerné par ce texte. Afin que ce transfert soit légal, les communes adhérentes à la CCBHS doivent délibérer sous 3 mois.

► L'exposé du Maire entendu, le CM par 9 voix pour et 1 voix contre, se prononce en faveur de ce transfert.

2° Projet de Grand Site « Vignobles et Reculées » :

M. le Maire informe les élus qu'une réunion sur ce thème s'est tenue le 25/06/2021 en présence du Secrétaire Général de la Préfecture, des Présidents des deux intercommunalités CCBHS et ECLA, des Maires concernés, des représentants de la DREAL (inspecteur des sites), de la DDT et du Conseil Général.

Pour rappel, la démarche Grand Site de France est envisagée pour améliorer le cadre de vie des habitants, améliorer la qualité de l'accueil, allonger la saison touristique et développer l'économie locale tout en respectant l'environnement de ce territoire exceptionnel.

Le but de cette réunion était d'organiser la gouvernance et le partenariat administratif et financier entre ces deux collectivités (EPCI).

Ainsi au terme de cette réunion, l'organisation suivante a été arrêtée :

*création d'un comité de pilotage composé des membres présents.

*création d'un comité technique et d'un comité consultatif ouvert aux associations représentatives du territoire.

*rédaction d'une convention d'entente entre les deux EPCI, la CCBHS étant le gestionnaire principal.

*répartition des dépenses et des animations à hauteur de 90% pour la CCBHS (11 communes) et 10% pour ECLA (1 commune).

*mise en oeuvre d'une étude de fréquentation qui passerait par l'installation d'éco-compteurs.

► L'exposé du Maire entendu, le CM par 8 voix pour et 2 voix contre :

*donne un avis favorable au projet de convention d'entente entre les deux EPCI,

* donne un avis favorable à la répartition financière et administrative entre les deux EPCI.

3° Renouvellement du bail de chasse :

M. MOUREZ quitte la séance car intéressé à l'affaire.

M. le Maire rappelle que comme l'y autorisait la délibération du 4/06/2021, il a signé avec le secrétaire de l'ACCA le 14/06/2021 un nouveau bail fixant pour trois ans le loyer annuel à 600€ et l'inscription d'une clause d'entretien des lignes de parcelles forestières et chemins, figurant déjà dans le bail précédent.

Il diffuse ensuite aux élus un courrier daté du 4/07/2021 émanant du bureau de l'ACCA : les chasseurs demandent à ce que le bail déjà signé soit revu en portant la location annuelle à 800€ et en retirant la clause d'entretien.

M. le Maire précise que le but de cet entretien est, entre autres, de permettre aux chasseurs d'accéder plus facilement aux différents lieux de chasse et à certains postes de tir.

► Après lecture individuelle du courrier, les membres du CM par 7 voix pour et 2 voix contre:

*confirment les termes de la délibération du 4/06/2021 et du bail du 14/06/2021 qui prévoient un loyer annuel de 600€, une clause d'entretien des lignes et chemins, une location pour trois ans qui prendra fin le 30/06/2024.

4° Informations sur les commissions de la Communauté de Communes Bresse-Haute Seille (CCBHS). (thèmes abordés) :

Affaires financières : la commission a prévu de diffuser à la population une plaquette qui expliquera l'augmentation des impôts locaux. Elle prévoit également d'instaurer un plan budgétaire pluriannuel afin de mieux équilibrer recettes et dépenses.

CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :

*chemins intercommunaux : raisonnement de l'investissement sur 25 ans avec coûts forfaitaires fixés spécifiquement pour l'entretien ou la création de la voirie.

*périscolaire : approche des charges et produits sur une seule année de référence (2019) et non sur deux.

5° Questions diverses :

5.1 : Restauration téléphérique porte-lait:

M. le Maire indique qu'une rencontre sur site et en mairie a eu lieu ce jour avec l'ingénieur et les techniciens de la société MND ; attributaire du marché, en vue de caler le calendrier des travaux comme suit :

*démarrage du chantier début septembre suivi de l'élagage de l'emprise,

*dépose des câbles et des cabanes : septembre et octobre,

*repose des maisonnettes : janvier,

*repose des câbles, essais : février,

*livraison finale : début mars.

► M.Joël CHAMBARD (président de l'Amicale des Loups de BLOIS co-financeur) a délégué du Maire pour suivre les travaux.

M. le Maire confirme la participation de l'agence locale du Crédit Agricole à hauteur de 10.000€. Il mentionne également qu'une participation financière et d'animations est en cours de finalisation avec les représentants de la filière Comté.

5.2 : Adhésion Fondation du Patrimoine.

M. le Maire présente le courrier de la Fondation du Patrimoine, partenaire contractuel pour la levée de fonds privés, qui suggère une adhésion à cette association à hauteur de 55€ par an.

► Le CM a l'unanimité décide d'adhérer.

5.3 : Opération « brioches 2021 ».

Cette opération nationale visant à récolter des sommes à destination des personnes handicapées se déroulera durant la semaine du 20 au 26 septembre prochains. Les bénévoles locaux habituels (Mme ROYDOR et M. CHAMBARD devraient assurer cette mission.

5.4 : Inondations juillet 2021.

M. le Maire précise qu'il a retourné en Préfecture un dossier communal de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle suite aux inondations et affaissements intervenus les 15 et 16 juillet derniers.

5.5 : Remplacement des volets de la mairie.

Il est apparu nécessaire de remplacer une partie des volets roulants du bâtiment de la mairie. Après étude de deux devis, le CM décide à l'unanimité de retenir l'entreprise RENARD Matériaux pour un montant prévisionnel de 1599,56€.

Par ailleurs, au moins deux volets bois seraient à remplacer. Des précisions concernant le devis édité par le même prestataire seront sollicitées.